



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LAC-SAINT-JEAN-EST**

AVIS DE PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 361-2024, 362-2024 ET 363-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux citoyens de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la susdite MRC que :

- Lors de la séance ordinaire du 27 novembre 2024, le conseil de la Municipalité régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est a adopté les règlements suivants :
 - 361-2024, concernant le droit de préemption;
 - 362-2024, concernant la régie interne des séances du conseil de la MRC;
 - 363-2024, concernant la modification du règlement numéro 284-2018 sur la gestion contractuelle.
- Ces règlements peuvent être consultés par les personnes intéressées au bureau de la Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est situé au 625, rue Bergeron Ouest, Alma, ainsi que sur son site internet, de même qu'aux bureaux municipaux des municipalités suivantes pendant les heures habituelles d'ouverture :
 - Ville d'Alma, 140, rue St-Joseph Sud;
 - Ville de Desbiens, 925, rue Hébert;
 - Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;
 - Municipalité d'Hébertville : 351, rue Turgeon;
 - Municipalité d'Hébertville-Station : 5, rue Notre-Dame;
 - Municipalité de Saint-Bruno : 541, avenue St-Alphonse;
 - Municipalité de Saint-Gédéon : 208, rue Dequen;
 - Municipalité de Saint-Nazaire : 174, rue Principale;
 - Municipalité de Labrecque : 3425, rue Ambroise;
 - Municipalité de Lamarche : 100, rue Principale;
 - Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur : 1000, 1^{er} Rue Est;
 - Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon : 430, rue Hôtel de Ville;
 - Municipalité de Sainte-Monique : 101, rue Honfleur;
 - Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot : 739, rue Gaudreault.
- Le présent avis est donné conformément aux dispositions des articles 433 et 451 du Code municipal.
- Le présent règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Alma
Ce 28^e jour de novembre de l'an deux mille vingt-quatre (2024)

Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Alma, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les bureaux municipaux des municipalités mentionnées ci-dessus. Également, cet avis public sera publié dans l'édition du 4 décembre 2024 du journal « Le Lac-Saint-Jean ».

En foi de quoi je donne ce certificat à Alma ce 28^e jour de novembre 2024.

Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint